

ENFIN, UNE CONVENTION COLLECTIVE DE HAUT NIVEAU POUR LES SALARIÉ·E·S DE LA PRESSE EN RÉGIONS !

Après plus de cinq années de négociations, il aura fallu attendre que l'État mette à disposition des fonds afin d'aider aux modernisations et restructurations des imprimeries de la presse en régions pour que les éditeurs concernés concèdent enfin de négocier un cadre social collectif de haut niveau pour les salarié·e·s de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.

Cette nouvelle conquête sociale est à mettre à l'actif d'une démarche syndicale qui a su, de bout en bout de la négociation, associer tous les syndicats de la FILPAC CGT concernés. Tant sur la rédaction des textes que sur la décision de signer cette nouvelle convention collective issue des neuf anciennes, tombées depuis longtemps en désuétude et très disparates en termes de droits sociaux. Faisant de l'aboutissement de cette négociation un préalable à toute autre, en particulier à celle liée au plan « PRIM », la fermeté et la détermination des syndicats ont permis à la délégation fédérale de mener cette dernière à son terme, ne cédant rien sur les attendus revendicatifs essentiels définis régulièrement lors des nombreuses assemblées générales. Ces assemblées générales, tenues pour la plupart en visioconférence tout au long du processus des négociations, ont permis de valider chaque étape de la construction de cette convention et de parler d'une seule voix pour rappeler aux éditeurs les exigences revendicatives des salariés de la presse en région.

Ainsi, c'est grâce à ce rapport de force des syndicats rassemblés et unis qu'ont pu être :

- **augmentées très sensiblement les indemnités de licenciement des salariés ;**
- **limitées considérablement les conditions d'utilisation des forfaits annuels et jours pour les cadres et l'aménagement annuel du temps de travail ;**
- **obtenu le treizième mois pour toutes et tous les salarié·e·s de la branche ;**
- **obtenues des avancées significatives sur le télétravail, le droit à la déconnexion, l'égalité professionnelle, la prévention contre le harcèlement sexuel et moral, les jours d'absence pour événements familiaux, les astreintes, le temps de travail dans les imprimeries (fini-parti), un fond dédié au développement du dialogue social, l'aménagement des fins de carrière des salariés des imprimeries par une première reconnaissance de la pénibilité, etc.**

Si nous regrettons que quelques syndicats, plus préoccupés par leur éventuelle éligibilité au plan « PRIM » que par l'avenir des droits sociaux des générations futures, aient tenté en

vain de diviser le front uni des syndicats de la PQR, de la PQD et de la PHR, en semant le trouble et en tentant de paralyser la direction fédérale dans la mise en œuvre de sa démarche revendicative et syndicale, nous nous félicitons, par contre, de la cohésion indéfectible de tous les autres syndicats de la fédération qui a permis d'atteindre nos objectifs.

En tout état de cause, le satisfecit général et la décision unanime des syndicats concernés tant pour la signature de la convention collective que pour l'accord « PRIM » et de son EDEC est un désaveu de leur stratégie de déstabilisation et nous permet d'envisager avec sérénité les négociations sociales futures, y compris l'éventuel avenant de l'accord PRIM dépendant encore de la décision de l'État.

Cette nouvelle convention collective unifiée est la base d'un édifice de droits qui ne demandent qu'à être complétés et améliorés par de futures négociations, certaines étant déjà inscrites à l'agenda social de cette nouvelle branche.

Parmi ces négociations sociales à venir et sans être exhaustif, il y a celles concernant :

- ***l'établissement d'une classification des qualifications unifiée entre toutes les formes de presse régionale puis des grilles de salaires qui en découleront ;***
- ***la signature d'un accord de branche sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;***
- ***les mesures permettant d'assurer l'égalité professionnelle entre les genres en plus de celles déjà présentes dans la convention ;***
- ***les mesures permettant d'assurer l'insertion des travailleurs handicapés ;***
- ***la mise en place d'un régime de prévoyance commun aux salariés de toutes les formes de presse concernées par la nouvelle convention collective.***

Le FILPAC-Tour 2019-2020 a lancé le début de ce cycle extraordinaire de négociations sociales. Celui de 2021-2022 qui se mettra en œuvre dès début septembre aura pour objectif d'échanger avec tous les équipes de PQR-PQD et PHR sur la déclinaison des accords collectifs signés et sur la préparation du nouveau cycle de négociations qui s'annonce.

Unis et rassemblés, les syndicats FILPAC CGT ont fait preuve de leur capacité à imposer leurs revendications et à négocier de nouveaux droits sociaux pour l'ensemble des salariés de la presse en régions, ne nous arrêtons pas en si bon chemin. •

CE N'EST QU'UN DÉBUT ! DÉFENDONS NOS CONQUIS SOCIAUX EN BRANCHE ET EN ENTREPRISES. ET SURTOUT, METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER ENCORE CETTE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE.